

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Procès-verbal - Séance du 30 octobre 2014**

**Sous la Présidence de Monsieur Justin VOGEL**

Membres présents : 37 membres

Mesdames ROHFRITSCH Anne-Marie, SCHALLER Véronique, FIACRE Gabrielle, JACOB Chantal, LETZ Lucienne, RAPINAT Fabienne, BAUER Liliane, BOEHLER Denise, FRIEDRICH Marie-Odile, PEREZ Madeleine.

Messieurs LASTHAUS Jean-Claude, BURGER Joseph, BURGER Gaston, ZILLIOX Raymond, LUTTMANN Pierre, HERRMANN Marc, KLEIN Bernard, HABER Alain, SCHMITT Alfred, RUCH Jean-Jacques, GROSSKOST Alain, GINSZ Luc, BURGER Etienne, GANGLOFF Jean-Charles, JACOB André, WASERMAN Sylvain, TOUSSAINT Jean-Luc, HEPP René, STERN Michel, HOENEN Claude, EHRHART Mathieu, NONNENMACHER Jean-Jacques, ESSLINGER Bernard.

Monsieur LAMBERT Jean-Charles a donné pouvoir à Monsieur BURGER Gaston pour voter en son nom.

Madame LEMMEL Marie-Claude a donné pouvoir à Monsieur ZILLIOX Raymond pour voter en son nom.

Madame HOFMANN Marylène a donné pouvoir à Monsieur Justin VOGEL pour voter en son nom.

Madame ROTH Sandrine a donné pouvoir à Madame ROHFRITSCH Anne-Marie pour voter en son nom.

Membres absents excusés : 4 membres

Mesdames BRUMPTER Nadine, MARQUES Virginie

Messieurs NORTH Alain, MICHEL Roland

**1. Adoption du compte-rendu de la réunion du 11 septembre 2014**

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté **approuve** à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 12 juin 2014.

**2. Travaux de construction d'un complexe sportif judo-basket à Furdenheim : attribution du lot cuisine**

Sur la base de l'avis de la Commission d'appel d'offres réunie le 23 octobre 2014, le Conseil de communauté **approuve** à l'unanimité la conclusion du marché de travaux suivant pour l'opération de construction du complexe judo-basket à Furdenheim :

Désignation du lot	Entreprise	€ ht valeur 09/2013
Lot 19. Cuisine	DEMANGEL	43 779,00

Monsieur le Président rappelle au conseil que ces coûts seront assumés par les communes de Furdenheim et Quatzenheim via un fonds de concours.

**3. Travaux de construction d'un second gymnase à Pfulgriesheim : avenants**

Dans le cadre des travaux de construction d'un second gymnase à Pfulgriesheim, certains lots sont concernés par des travaux supplémentaires qui nécessitent la conclusion d'avenants.

Sur proposition de la Commission d'Appel d'Offres, le Conseil Communautaire **valide** la conclusion de ces avenants comme suit :

<b>Lot</b>	<b>Entreprise</b>	<b>Montant H.T.</b>
N° 2 – Gros-Œuvre	FEHR Reichshoffen	1 160,00 €
N° 4 – Echafaudage	ACCES PRO Hoerdtd	- 14 815,00 €
N° 6 – Couverture / Etanchéité / Zinguerie / Bardage	SOPREMA Strasbourg	950,00 €
N° 7 – Menuiseries extérieures / Brise soleil	SCHMITT FRIDOLIN Molsheim	5 558,00 €
N° 8 – Serrurerie	SCHMITT FRIDOLIN Molsheim	4 852,00 €
N° 10 – Menuiserie bois	MENUISERIE JUNG Steinbourg	6 722,00 €
N° 11 – Electricité	EUROTECHNIC Eckbolsheim	16 037,39 €
N° 12 – Plomberie / Sanitaire	BEYER Brumath	2 197,88 €
N° 16 – Equipements sportifs	SATD Russ	- 2 424,40 €
N° 19 – Clôture / Portillon	PROGRILLAGE Wolschheim	7 852,22 €
<b>TOTAL</b>		<b>23 694,33 €</b>

Le Président **est autorisé à signer** les documents à intervenir.

#### **4. Fonds de solidarité**

Sur proposition de la Commission du Fonds de solidarité, et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire **décident d'allouer** les fonds de concours répertoriés ci-dessous aux communes concernées pour la réalisation de leur projet :

<b>Commune</b>	<b>Nature du projet aidé</b>	<b>Coût H.T.</b>	<b>Montant du fonds de concours</b>
GOUGENHEIM	Aménagement du cimetière (Création d'un columbarium, d'un jardin du souvenir et d'un ossuaire)	9 699,00 €	1 818,56 €
GOUGENHEIM	Réfection de l'aire de jeux pour enfants	9 186,30 €	1 435,35 €
WINTZENHEIM- KOCHERSBERG	Travaux de rénovation et d'extension de la salle socio- éducative	209 084,15 €	20 000,00 €
<b>MONTANT TOTAL DES FONDS DE CONCOURS</b>			<b>22 950,81 €</b>

## **5. Petit patrimoine**

Sur proposition de la Commission Petit Patrimoine, et après avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire **décident d'attribuer** les subventions suivantes pour les travaux de réfection et de mise en valeur du Petit Patrimoine :

<b>Commune</b>	<b>Monument concerné</b>	<b>Coût H.T.</b>	<b>Subvention accordée</b>
HURTIGHEIM	Restauration du mécanisme de l'horloge de l'Eglise	6 335,00 €	1900,50 €
<b>TOTAL</b>		<b>6 335,00 €</b>	<b>1 900,50 €</b>

## **6. Admissions en non-valeurs**

Monsieur le Président fait part aux membres du Conseil Communautaire que le percepteur de Truchtersheim sollicite l'admission en non-valeurs d'un certain nombre de créances qui au vu des motifs invoqués, apparaissent irrécouvrables.

Pour le budget annexe des ordures ménagères, le montant total des titres irrécouvrables s'élève à 6 087,39 €.

Après délibération, le Conseil Communautaire **accepte** l'admission en non-valeurs des créances irrécouvrables ci-dessus. Le Président **est autorisé** à émettre les mandats correspondant au compte d'imputation 654 – Pertes sur créances irrécouvrables.

## **7. Décisions modificatives**

Sur proposition de Monsieur le Président, les membres du Conseil Communautaire **décident** le transfert de crédits suivants :

Budget principal :

→ Section d'investissement – dépenses :

-de l'article 2313 – Constructions, à l'article 15112 – Provisions pour litiges, transfert d'un montant de 8.400,-€.

→ Section de fonctionnement – recettes :

-de l'article 752 – Revenus des immeubles, à l'article 7875 – Reprise sur provisions pour risques et charges exceptionnels, transfert d'un montant de 8.400,-€.

→ Section de fonctionnement – dépenses :

-de l'article 60632 – Fournitures de petit équipement, à l'article 6068 – Autres matières et fournitures, transfert d'un montant de 8.000,-€.

-de l'article 60632 – Fournitures de petit équipement, à l'article 6574 – Subventions de fonctionnement aux associations, transfert d'un montant de 15.000,-€.

-de l'article 61522 – Bâtiment, à l'article 611 – Contrats de prestations de services avec des entreprises, transfert d'un montant de 20.000,-€.

-de l'article 61523 – Voies et réseaux, à l'article 611 – Contrats de prestations de services avec des entreprises, transfert d'un montant de 10.000,-€.

-de l'article 6156 – Maintenance, à l'article 611 – Contrats de prestations de services avec des entreprises, transfert d'un montant de 20.000,-€.

-de l'article 6232 – Fêtes et cérémonies, à l'article 611 – Contrats de prestations de services avec des entreprises, transfert d'un montant de 10.000,-€.

-de l'article 673 – Titre annulés sur exercices antérieurs, à l'article 7391178 – Autres dégrèvements sur contributions directes, transfert d'un montant de 15.631,-€.

-de l'article 60612 - Energie, Electricité, à l'article 6574 - Subventions de fonctionnement aux associations, transfert d'un montant de 20.000,-€.

Budget annexe de l'Ecole de musique :

→ Section de fonctionnement - recettes :

-à l'article 6419 - Remboursements sur rémunérations du personnel, inscription d'un crédit supplémentaire d'un montant de 5.000,-€.

→ Section de fonctionnement - dépenses :

-à l'article 64131 - Rémunérations, inscription d'un crédit supplémentaire d'un montant de 5.000,-€.

-de l'article 6156 - Maintenance, à l'article 6135 - Locations mobilières, transfert d'un montant de 1.500,-€.

-de l'article 611 - Contrats de prestations de services avec des entreprises, à l'article 64131 - Rémunérations, transfert d'un montant de 2.000,-€.

Le Président,  
Justin VOGEL